

Le ministre voudrait-il aussi signaler à la compagnie de chemin de fer le problème qui touche un certain nombre d'ouvriers concernant les contrats de travail qui renferment la clause de non-fraternisation. Je pense en particulier à l'affaire Marconi contre Whitfield. Marconi détenait un contrat du gouvernement et le contrat de travail d'un des employés de la compagnie renfermait une clause selon laquelle il était interdit à l'employé de fraterniser avec les Indiens ou les Esquimaux. Cette ligne de chemin de fer, on le sait, doit être construite dans une région où vivent un grand nombre de ces gens. Je me demande si le ministre pourrait nous donner l'assurance qu'il cherchera dans ses communications avec le National-Canadien, à s'assurer que cette clause de non-fraternisation soit exclue du contrat de travail.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Peters: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a prononcé un discours sur l'amendement. Il ne saurait en faire un second sur le même sujet sans l'assentiment unanime de la Chambre.

M. Peters: Il ne s'agit pas d'un discours. Vu l'assurance donnée par le ministre qu'il se chargera de présenter des instances au National-Canadien, j'aimerais retirer la motion, moyennant l'assentiment unanime de la Chambre.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que le député de Timiskaming (M. Peters) retire sa motion?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. Peters est retiré.)

(La motion de l'honorable M. Richardson est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

• (4.00 p.m.)

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

MODIFICATIONS PORTANT SUR LA PROROGATION, LE TAUX D'INTÉRÊT, ETC.

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Faulkner, reprend l'étude, interrompue le lundi 7 octobre, du bill n^o C-111, modifiant la loi sur les prêts aux améliorations agricoles, présenté par l'honorable M. Olson (au nom de l'honorable M. Benson).

Sur l'article 1.

M. Baldwin: Monsieur le président, avant que le ministre fasse une déclaration, j'aime [M. Gilbert.]

rais lui poser une question subordonnée au sujet actuel et concernant dans une certaine mesure nos travaux. Le ministre a-t-il songé à la proposition que je lui avais faite de modifier, une fois l'étude de ce bill-ci terminée, l'ordre de priorité et de mettre en délibération le projet de loi concernant la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies au lieu du bill visant à modifier la loi sur le crédit agricole?

L'hon. M. Olson: J'y ai pensé, monsieur le président, mais guère plus de dix minutes, je l'avoue. Je conviens qu'il est urgent de faire adopter aussi vite que possible la mesure sur les paiements anticipés, mais je ne dirais pas que le bill relatif à la Société du crédit agricole n'est pas tout aussi urgent. Je parle ainsi parce que la Société se trouve dans la nécessité d'augmenter ses disponibilités afin de pouvoir maintenir ses activités. Elle reçoit d'ordinaire, en ce moment de l'année, un grand nombre de demandes de prêt et elle se féliciterait que le bill qui la concerne soit aussi adopté.

Le député se rend compte aussi, sans doute, qu'il faut présenter la mesure au moment approprié, afin que les fonctionnaires priés de répondre aux questions des députés soient disponibles et prêts à venir, au besoin, témoigner devant le comité. Il ne m'a pas été possible, depuis que le député m'a posé la question, de communiquer avec le ministre d'État (M. Lang), député de Saskatoon, pour lui demander s'il est prêt, ainsi que ses fonctionnaires, à entamer la procédure de suite.

J'espère que nous pourrons adopter cette mesure et après, le bill sur le crédit agricole et, enfin, la mesure portant sur les avances en espèces. Cette mesure, en fait, sera mise en délibération après l'adoption de ces autres bills. J'ajoute que je pourrais attendre l'adoption de la mesure sur les paiements anticipés avant de proposer les modifications à la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles. Elles ne sont pas aussi urgentes. Certaines de ces modifications sont importantes mais un jour ou deux de retard ne causeront pas de graves difficultés administratives ni ne nuiront à ceux qui profitent de la loi. Je consentirais à faire passer la mesure sur les avances avant celle portant sur les syndicats de machines agricoles, mais c'est la seule assurance que je puisse donner pour le moment. Nous nous proposons donc jusqu'à nouvel ordre de faire adopter la mesure concernant les prêts aux améliorations agricoles avant celle portant sur le crédit agricole.